

Annexe au règlement national
Catégorie « Agriculture et Territoires » : Concours régionaux

Remarque préalable : Certaines Fédérations du Crédit Mutuel souhaitent à leur tour, et en plus, récompenser les candidats au concours, sur la catégorie « Agriculture et Territoires », si ceux-ci s'inscrivent dans leur périmètre géographique.

Alinéa 1 : Participants, actions et conditions de participation :

Les participants doivent présenter une ou plusieurs vidéos dans la catégorie « Agriculture et Territoires » du concours « Je filme le métier qui me plaît ».

Ils doivent être rattachés à un établissement situé dans l'un des départements des Fédérations du Crédit Mutuel ayant souhaité participer, à savoir : 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95.

Alinéa 2 : Jury et critères d'appréciation du jury

Les vidéos clips seront soumis à l'appréciation d'un jury régional rattaché au territoire sur lequel est situé l'établissement des participants.

Les jurys régionaux se réuniront entre le 4 avril et le 1^{er} juillet 2022. Ils seront constitués d'agriculteurs élus du Crédit Mutuel et d'autres représentants du milieu agricole.

Le jury prendra en compte les critères suivants pour désigner les gagnants :

- L'intérêt et la richesse de l'information,
- L'originalité et la pédagogie,
- La qualité de l'écriture du scénario,
- L'esthétique, les émotions, l'humour,
- Les qualités techniques (montage, qualité sonore, lisibilité des textes).

Au total, dix-huit (18) jurys régionaux correspondants aux Fédérations ou directions régionales de Fédérations du Crédit Mutuel ayant souhaité participer et listées ci-dessous, se réuniront et statueront.

Les jurys sont répartis en fonction des départements d'inscription des candidats comme suit :

Jury		Départements
Crédit Mutuel Anjou		49
Crédit Mutuel Centre		18-28-36-37-41-45
Crédit Mutuel Dauphinois Vivarais		07-26-38
Crédit Mutuel Île-de-France		75-77-78-91-92-93-94-95
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest		19-23-44-86-87
Crédit Mutuel Massif Central		03-12-15-43-63
Crédit Mutuel Méditerranée		04-05-06-11-13-20-30-34-66-83-84
Crédit Mutuel Midi Atlantique		09-31-32-40-46-47-64-65-81-82
Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie		50-53-61-72
Crédit Mutuel Normandie		14-27-76
Crédit Mutuel Nord Europe		02-08-51-59-60-62-80
Crédit Mutuel Océan		17-79-58
Crédit Mutuel Sud Est		01-38-42-43-69-71
Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc		73-74
Crédit Mutuel Centre Est Europe	Direction Régionale Nord	67-68
	Direction Régionale Ouest	54-55-57-88
	Direction Régionale Sud	25-39-70-90
	Direction Régionale Bourgogne Champagne	10-21-52-58-71-89

Les décisions des jurys régionaux sont souveraines et sans appel. Ces jurys ne sont en aucune façon tenus de justifier leurs décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

Alinéa 3 : Prix et dotations

Les dotations pour voyage pédagogique attribuées sont les suivantes :

Jury	Départements	1 ^{er} prix	2 ^{ème} prix	3 ^{ème} prix	4 ^{ème} prix	5 ^{ème} prix	
Crédit Mutuel Anjou	49	700 €	-	-	-	-	
Crédit Mutuel Centre	18-28-36-37-41-45	1 000€	750€	500€	-	-	
Crédit Mutuel Dauphinois Vivarais	07-26-38-84	1 000 €	750 €	500 €	-	-	
Crédit Mutuel Île-de-France	75-77-78-91-92-93-94-95	250 €	200 €	150 €	-	-	
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	19-23-44-86-87	750 €	500 €	250 €	-	-	
Crédit Mutuel Massif Central	03-12-15-43-63	750 €	500 €	250 €	-	-	
Crédit Mutuel Méditerranée	04-05-06-11-13-20-30-34-66-83-84	750 €	500 €	300 €	-	-	
Crédit Mutuel Midi Atlantique	09-31-32-40-46-47-64-65-81-82	500 €	300 €	200 €	-	-	
Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie	50-53-61-72	1 000 €	850 €	650 €	500 €	-	
Crédit Mutuel Normandie	14-27-76	750 €	500 €	-	-	-	
Crédit Mutuel Nord Europe	02-08-51-59-60-62-80	350 €	250 €	150 €	-	-	
Crédit Mutuel Océan	17-79-58	750 €	500 €	250 €	-	-	
Crédit Mutuel Sud Est	01-38-42-43-69-71	800 €	400 €	300 €	-	-	
Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	73-74	1 000 €	750 €	750 €	500 €	500 €	
Crédit Mutuel Centre Est Europe	Direction régionale Nord	67-68	500 €	-	-	-	-
	Direction Régionale Ouest	54-55-57-88	300 €	200 €	-	-	-
	Direction Régionale Sud	25-39-70-90	750 €	500 €	350 €	-	-
	Direction Régionale Bourgogne Champagne	10-21-52-58-71-89	1 000 €	500 €	-	-	-

Les participants ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni contrepartie quelle qu'elle soit, en cas d'annulation (dans le cas où l'organisateur mettrait fin au concours sans préavis) ou de perte (notamment en cas d'arrêt du concours pour insuccès ce qui entraînerait l'absence de gain) autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune

contestation d'aucune sorte, notamment à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par les Fédérations du Crédit Mutuel. Si les circonstances l'exigent, les Fédérations du Crédit Mutuel se réservent le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente. Des justificatifs de frais engagés pour les voyages pédagogiques pourront être demandés.

Alinéa 4 : Remise des prix

Les gagnants seront informés par la Fédération du Crédit Mutuel dont l'établissement ou la structure dépend géographiquement, à partir du mois de mai 2022. A cette occasion, il sera précisé les modalités de remise du lot.

Alinéa 5 : Communication

Tout référent d'un groupe lauréat autorise par avance les organisateurs à publier ses nom, prénom et image, à des fins de promotion du concours ou du film, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits à l'attribution du prix gagné.

Alinéa 6 : Contenu vidéo

Le film réalisé ne devra pas faire référence à une marque de banque ou assurance.